



## FO ESR 42

**Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire**

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

### CT de l'UJM du 11/04/2022 – Notes de CR

|                                                                                        |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---|
| IUT de Roanne : nouveaux statuts et nouvelle organisation .....                        | 1 |
| Réorganisation de l'IAE .....                                                          | 2 |
| Création de l'École d'économie .....                                                   | 2 |
| HSR4R (en français : « Stratégie des Ressources Humaines pour les Chercheurs ») .....  | 3 |
| Campagne supplémentaire d'emplois .....                                                | 4 |
| Questions diverses posées par FO ESR 42 .....                                          | 4 |
| Prime spécifique pour les personnels de bibliothèques .....                            | 4 |
| Négociation sur les grilles et primes des contractuels, BIATSS comme enseignants ..... | 4 |

#### IUT de Roanne : nouveaux statuts et nouvelle organisation

**Présentation :** Mise en place d'une composante unique à Roanne, qui permettra la consolidation d'une offre de services (MPU, SUAPS, BU, CROUS...) et le développement d'une vie de Campus. Toutes les formations du site seront intégrées à l'IUT de Roanne à partir de septembre 2022, les formations hors IUT dépendant jusque-là de la FST d'une part, de l'IAE d'autre part, sont constituées en « filières » qui sont représentées au niveau du conseil de l'IUT et qui ont leur organisation propre.

\* **FO ESR 42 :** cette proposition de restructuration répond à une demande des collègues de Roanne, notamment ceux travaillant dans les filières hors IUT. Cette demande avait été relayée par FO ESR 42, puisque le double rattachement de certaines filières à l'IAE et surtout à la FST posait de nombreux problèmes. Il faut le dire, ce qui a suivi la dissolution du « campus de Roanne » a été un échec. On ne peut donc que se féliciter que ce problème ait été pris en compte avec la présentation de cette nouvelle organisation.

#### \* Question FO ESR 42 :

- Le directeur de l'IUT pourrait également « mettre fin » aux fonctions des directeurs adjoints. Ne faudrait-il pas qu'il y ait au moins information et même consultation du conseil de l'IUT avant que de tels arrêts de fonctions soient proposés ? Pour nous il y a asymétrie entre le fait que les charges ou fonctions soient accessibles par délibération du Conseil de l'IUT mais qu'il puisse y être mis fin par la simple volonté du directeur (et on retrouve ça en général au niveau des départements).

-> *Réponse du directeur de l'IUT :* sur la question des directeurs adjoints ou chargés de mission, il faut préciser que ce ne sont pas des fonctions statutaires comme directeur de l'IUT ou directeur de département, le directeur de l'IUT se présente ouvertement avec une équipe, la fin de charge éventuelle c'est naturellement quelque chose qui est présenté dans le conseil de l'IUT, il y aura discussion et explication naturellement dans de tels cas.

-> *Le président renchérit* en indiquant qu'il est statutairement possible de démettre quelqu'un d'une direction adjointe ou d'une mission mais que ce n'est pas la philosophie avec laquelle on aborde le projet ; la volonté c'est celle d'un maximum de transparence.

\* **Question FO ESR 42** : Qu'en sera-t-il concernant les validations de services des collègues hors FST et IAE, y aura-t-il toujours un système de double validation, complexe, lent et qui a parfois abouti à des blocages sur le paiement d'heures complémentaires ?

-> *Réponse du directeur de l'IUT* : les collègues seront rattachés à l'IUT et c'est donc dans ce cadre que seront validés leurs services.

\* **Votes. FO ESR 42 : abstention.** CGT FERC-SUP 42 : abstention. SNPTES-UNSA : pour.

## Réorganisation de l'IAE

-> *Président* : il faut peut-être présenter les projets concernant l'IAE et École d'économie ensemble. D'un côté on donne la possibilité à l'IAE de devenir un « vrai IAE », membre du réseau des IAE. Un des enjeux pour l'IAE de Saint-Etienne est de devenir une vraie « *business school* » publique. Et par ailleurs il y a création d'une École d'économie, qui comptera donc au nombre des cinq écoles d'économie sur le territoire national, pour un nombre d'étudiants plus restreint.

\* **Question FO ESR 42** : dans les statuts il est prévu qu'il y ait « deux représentants d'une organisation syndicale de salariés désignés respectivement par les deux organisations syndicales les plus représentatives », pourquoi limiter à deux organisations syndicales et ne pas prévoir un système de tour de rôle ; par exemple les nouveaux statuts IUT Roanne indiquent : « *Deux représentants des organisations de salariés (CGT, CFDT, FO) à tour de rôle sont désignés personnellement par leur organisation. Le choix de son représentant par chaque organisation de salariés se fera par roulement -la première fois sur tirage au sort- entre les trois organisations les plus représentatives.* »

-> **Réponse** des représentantes de l'IAE : on ne peut pas transposer les statuts de l'IUT car à l'IUT ce sont, pour deux sièges, deux représentants de la même organisation syndicale par roulement ; là on voudrait des représentants de deux organisations différentes, si l'on élargit à trois ça ne fonctionne plus. Mais l'on réfléchit à une réécriture qui permettrait l'élargissement au-delà de deux, peut-être par un appel à candidatures.

\* **FO ESR 42** remercie pour cette réponse et pour la prise en compte de la question soulevée.

\* **Question FO ESR 42** : il est question de l'« homologation » au sein du réseau IAE. Dans ce cadre, outre les nombreux dossiers et présentations demandés, il est question d'une certification par « Qualicert ». Quel est le coût de cette certification ?

-> **Réponse** : 2500 euros.

\* **Vote FO ESR 42 : abstention.** CGT FERC-SUP 42, SNPTES-UNSA : pour.

## Création de l'École d'économie

Création d'une nouvelle composante au sein de l'université pour regrouper l'ensemble des formations d'économie. Les statuts prévoient de donner à cette composante un statut de département, au même titre que ce qui existe déjà pour le département d'études politiques et territoriales. Cependant, le souhait est d'évoluer très rapidement vers un statut d'école interne à l'université. Le département d'économie regroupera 300 à 350 étudiants avec un effectif de 25 enseignants-chercheurs, 6 personnels administratifs, pour un budget de 160 000 € par an. Il sera regroupé avec le département d'études politiques et territoriales et les deux laboratoires GATE / Triangle, dans les bâtiments Michelet.

\* **Vote FO ESR 42 : abstention.** CGT FERC-SUP 42, SNPTES-UNSA : pour.

### **HSR4R (en français : « Stratégie des Ressources Humaines pour les Chercheurs »)**

- Présentation de toutes les démarches qui ont été faites par l'UJM pour obtenir le label « HSR4R », qui concerne les « bonnes pratiques » dans la recherche mais plus globalement la gestion « RH » des chercheurs. ON est dans la demande à la commission européenne pour obtenir ce label (qui sera ensuite nécessaire pour pouvoir candidater à l'obtention de financements et de projets).
- En outre, il est annoncé par le DGS qu'un poste entier sera consacré au suivi de la démarche RH liée à ce label, poste mis au concours cette année.

\* **Pour FO ESR 42**, ceci fait partie du développement de l'« économie de la connaissance » dans le cadre de l'UE. La démarche initiée par la commission européenne ne fait aucune différence entre chercheurs du secteur privé et de la fonction publique, elle méconnaît complètement et délibérément l'existence de statuts et, sous couvert de soi-disant « bonnes pratiques », elle en vient en réalité contraindre la liberté de recherche et restreindre l'indépendance des chercheurs.

En outre, comme on le voit aisément, ceci entraîne un énorme travail, de diagnostic d'abord, de listes d'objectifs à atteindre, en fonction des pas moins de 40 items du « référentiel » (qui donnent lieu à 32 actions). En somme, beaucoup d'énergie intellectuelle et de temps de travail qui pourrait être consacré à la recherche plutôt qu'à la course à des « labels » en recherche. Illustration de la bureaucratisation croissante de la recherche, partout, au niveau de l'UE comme de chacun des pays qui en font partie.

On passe sur le fait qu'il y a tout un tas de « plans d'action », y compris par exemple sur les **congés** : on se paie de mots et d'intentions alors que la première attente qu'on pourrait avoir c'est le plein respect des textes réglementaires existants en matière de congés des enseignants-chercheurs, qui ne sont toujours pas pleinement respectés, y compris à l'UJM.

*Compléments FO ESR 42 :*

La stratégie HSR4R repose sur la « Charte européenne du chercheur » et le « Code de bonne conduite de recrutement des chercheurs » (que l'on pourra aisément trouver sur Internet).

La charte prévoit notamment qu'il y ait des **limites à « la liberté de pensée et d'expression » des chercheurs** ; citation, p. 16 de la charte : « *Les chercheurs doivent néanmoins reconnaître les limites à cette liberté [la liberté de pensée et d'expression] susceptibles de découler de circonstances particulières de recherche (notamment sur le plan de la supervision, l'orientation et la gestion) ou de contraintes opérationnelles, [...]* »

On impose aussi ce faisant de très nombreuses « responsabilités » aux chercheurs, qui en réalité, devraient surtout être des experts en matière de connaissance de l'environnement de la recherche : ainsi, ils doivent « *avoir pris connaissance des objectifs stratégiques régissant leur environnement de recherche ainsi que les mécanismes de financement* », ils doivent « *demandeur toutes les autorisations nécessaires avant de commencer leurs travaux de recherche* », ils doivent « *informer leurs employeurs, leurs bailleurs de fonds [...] lorsque leur projet de recherche est retardé, redéfini ou achevé* », ils doivent « *être au fait des réglementations nationales, sectorielles ou institutionnelles régissant les conditions de formation et/ou de travail* », ils doivent « *être conscients du fait qu'ils sont responsables envers leurs employeurs, bailleurs de fonds ou d'autres organismes publics ou privés connexes* », ils doivent « *prendre les précautions nécessaires pour garantir la santé et la sécurité et pour surmonter les conséquences des catastrophes liées aux technologies de l'information* », etc.

En réalité, la stratégie de gestion des ressources humaines pour les chercheurs (HSR4R), fondée sur la « charte » et le « code de bonne conduite », c'est surtout une stratégie contre les

chercheurs, qui consiste à limiter la liberté des chercheurs et à reporter sur ceux-ci toutes les responsabilités, l'employeur, quel qu'il soit, n'en ayant... aucune.

\* Votes. **FO ESR 42 : contre.** CGT Ferc-Sup 42 et SNPTES-UNSA : abstention.

### **Campagne supplémentaire d'emplois**

- Des demandes arrivées tardivement justifient cette nouvelle présentation.
- Un poste MCF en STAPS en plus, concédé par le ministère après les manifestations de STAPS.
- De plus l'UJM souhaite créer un poste de PR associé en cancérologie suite à une demande importante en soins. Nous pourrions avoir un praticien hospitalier en provenance de Lyon.

\* Vote **FO ESR 42 : abstention.**

### **Questions diverses posées par FO ESR 42**

#### **Prime spécifique pour les personnels de bibliothèques**

\* **FO ESR 42 soutient la demande des personnels de B.U. d'une prime exceptionnelle de 400 € pour tout le travail spécifique qu'ils ont accompli pendant la période Covid**, demande exprimée dans un communiqué/pétition ayant réuni 49 signatures pour 50 personnels concernés (hors personnels de direction) et qu'elle soit élargie aux personnels de loge et logistique se trouvant dans la même situation. Où en est-on à ce sujet ?

-> *Réponse du président* : nous avons interpellé la ministre pour avoir un complément sur le régime indemnitaire. Le ministère semble attentif, de manière générale, à la dotation insuffisante de l'UJM pour charge de service public. Et la période électorale n'est pas propice à avoir des réponses.

#### **Négociation sur les grilles et primes des contractuels, BIATSS comme enseignants**

\* FO ESR 42 : il a été annoncé une négociation à ce sujet. Où en est-on ?

-> *Réponse du président* : c'est une question d'une énorme complexité. Il nous faudra encore quelques mois. Nous en parlerons en 2022. Il est vrai aussi qu'il y a énormément de travail RH à faire autour des mesures diverses mises en place par le gouvernement (RIPEC, repyramidage...).

###